

Loi N° 016 /PR/2010

*Portant Ratification de l'Accord  
Portant création de la Facilité  
Africaine de Soutien Juridique*

Vu la Constitution ;

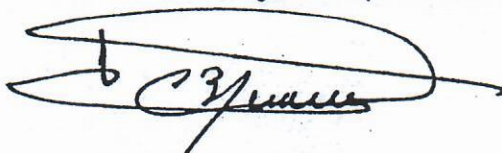
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 13 Août 2010 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

**Article 1.-** Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord portant création de la Facilité Africaine de Soutien Juridique entre le Gouvernement de la République du Tchad et la Banque Africaine de Développement.

**Article 2.-** La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *W*

Fait à N'Djaména, le ..31 Août 2010.....

  
**IDRISS DEBY ITNO**